

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2007

69X2007

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AC2N (Association Conjugons notre Net)

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- AC2N : sise Espace Jeunes 89 avenue François Mitterrand (13170)

dont l'objectif est d'effectuer un travail de prévention concernant la délinquance par le biais d'actions culturelles ou sportives, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission politique de la ville, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 16 000,00 €

Pour rappel une avance sur subvention d'un montant de 4 000,00 € a été attribuée le 23.02.2007 par délibération n° 13 x 07 à ladite association.

Vu l'avis favorable de la commission politique de la ville qui s'est réunie le lundi 21 mai 2007.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé :

- VU l'avis favorable de la commission politique de la ville.
- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association AC2N d'un montant de :
16 000,00 €
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget

Se prononce comme suit :

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 mai 2007
LE MAIRE DES PENNES MIRABEAU

Michel AMIEL